Briefing de Bruxelles No. 38

# Lutte contre la pêche illicite, Non déclarée et Non réglementée (INN)

## Réussites dans la lutte contre la pêche INN : Le cas des îles Fidji

27 octobre 2014

# SOMMAIRE

- Préface
  - Situation géographique
  - Généralités  sur les îles Fidji
- Ressources halieutiques des îles Fidji
  - Ressources côtières
  - Aquaculture
  - Ressources hauturières
- La « chute de l'état de grâce » des îles Fidji
- Gestion des pêches hauturières des îles Fidji
  - Respect de nos engagements
  - Mesures complémentaires
- Conclusion

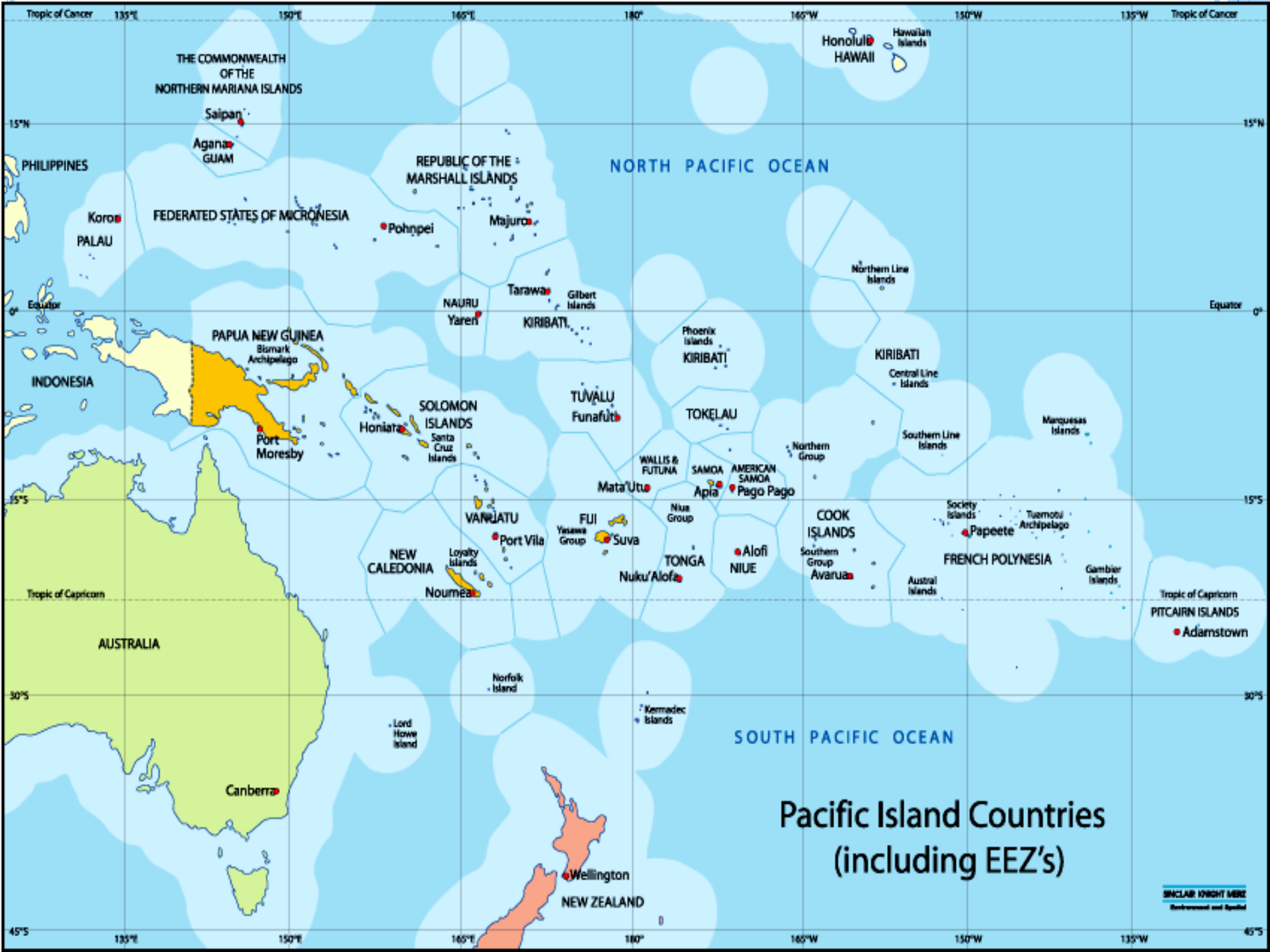
Pacific Island Countries
(including EEZ's)
NORTH PACIFIC OCEAN
SOUTH PACIFIC OCEAN
Tropic of Cancer
Tropic of Capricorn
Equator
135°E
150°E
165°E
180°
165°W
150°W
135°W
15°N
0°
15°S
30°S
45°S
THE COMMONWEALTH OF THE NORTHERN MARIANA ISLANDS
Saipan
Agana
GUAM
PHILIPPINES
Koror
PALAU
FEDERATED STATES OF MICRONESIA
Pohnpei
REPUBLIC OF THE MARSHALL ISLANDS
Majuro
Honolulu
HAWAII
Hawaiian Islands
Northern Line Islands
Tarawa
Gilbert Islands
NAURU
Yaren
KIRIBATI
PAPUA NEW GUINEA
Bismark Archipelago
Port Moresby
INDONESIA
Phoenix Islands
KIRIBATI
KIRIBATI
Central Line Islands
SOLOMON ISLANDS
Honiara
Santa Cruz Islands
TUVALU
Funafuti
TOKELAU
Marquesas Islands
Southern Line Islands
Northern Group
WALLIS & FUTUNA
SAMOA
AMERICAN SAMOA
Mata'Utu
Apia
Pago Pago
VANUATU
Port Vila
FIJI
Yasawa Group
Suva
Niua Group
COOK ISLANDS
Society Islands
Tuamotu Archipelago
Papeete
NEW CALEDONIA
Loyalty Islands
Noumea
TONGA
Nuku'Alofa
Alofi
NIUE
Southern Group
Avarua
FRENCH POLYNESIA
Austral Islands
Gambier Islands
PITCAIRN ISLANDS
Adamstown
AUSTRALIA
Canberra
Norfolk Island
Lord Howe Island
Kermadec Islands
Wellington
NEW ZEALAND
SINCLAIR KNIGHT MERZ

# Îles Fidji

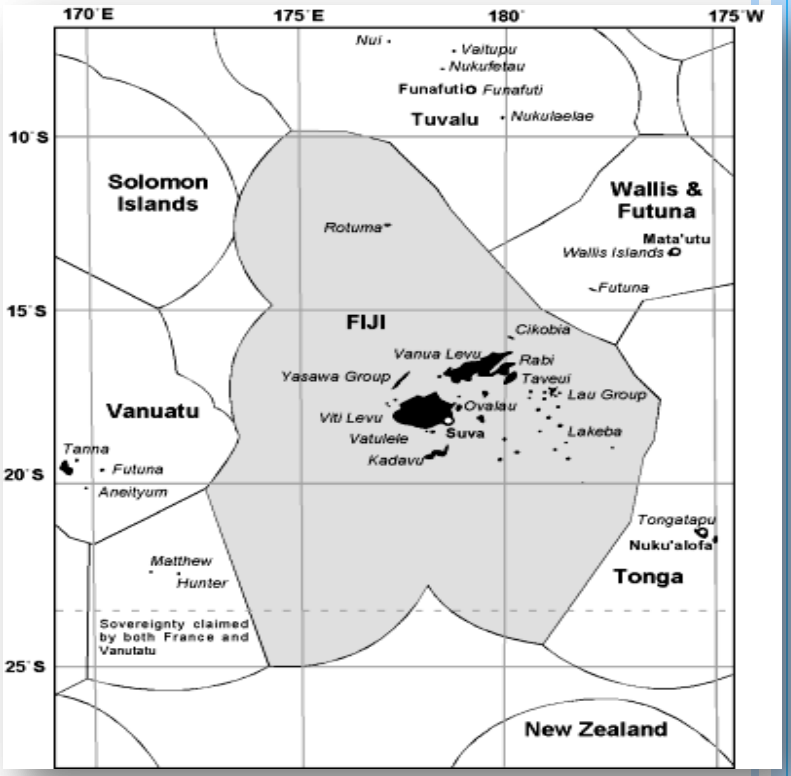


- **Population :** 848 000 habitants
- **ZEE :** 1 282 978 km$^2$
- **Superficie :** 18 272 km$^2$
- **Superficie en pourcentage de la ZEE :** 1,5%
- **Contribution de la pêche au PIB :** 2,7%
- **Activités de pêche et d'aquaculture :**

  Pêche océanique, pêche côtière, pêche en eau douce ou en estuaire, aquaculture côtière et en eau douce.

- **Membres des Arrangements régionaux de gestion des pêches :** Agence des pêcheries du Forum (FFA) ; Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SPC) ; Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental (WCPFC) ; Comité consultatif sur le thon et l'orphie du Pacifique Sud ; Groupe mélanésien Fer de lance (MSG).

# Îles Fidji

- **Terrain :** principalement montagneux, d'origine volcanique.
- **Climat :** tropical avec des températures comprises entre 18°C et 23°C. Zones humides et sèches marquées sur les deux îles principales. La saison des pluies s'étend de novembre à avril, la saison sèche de mars à octobre. La pluviométrie varie de 1500 mm à 6000 mm en altitude.
- **Géographie :** 332 îles au total, dont environ 110 sont inhabitées. Deux îles principales, Viti Levu et Vanua Levu, et plus de 300 îles plus petites. La capitale, Suva, est située sur Viti Levu.
- **Economie :** les principales industries sont celles du sucre et du tourisme. Les principaux produits exportés sont le poisson, le sucre, les vêtements, l'or et le bois de construction.

# Frontières maritimes des îles Fidji

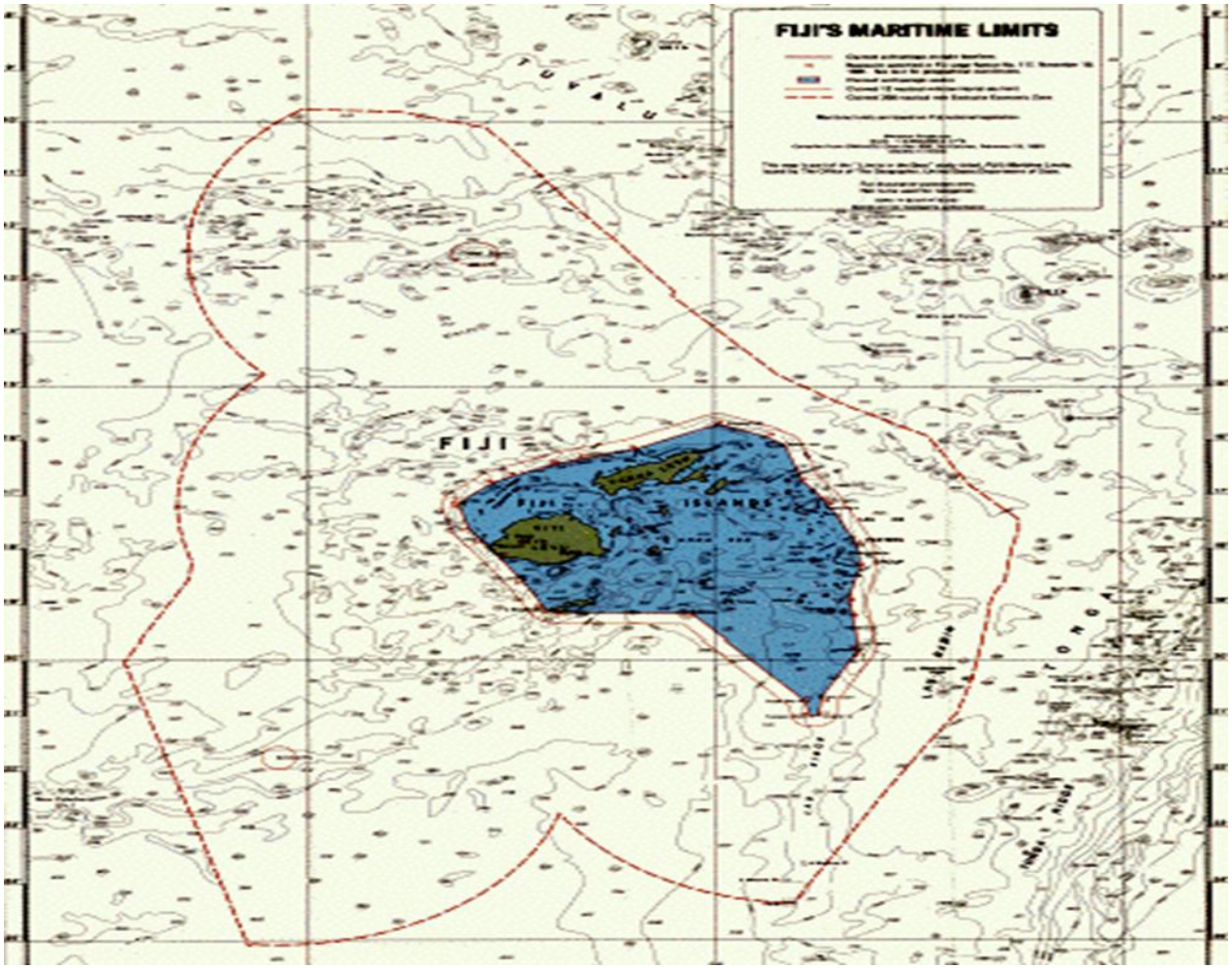


**Eaux intérieures :**
25 558 km$^2$

**Eaux archipélagiques :**
134 470 km$^2$

**Eaux Territoriales :**
45 375 km$^2$

**ZEE :**

1,3 million km$^2$

# Ressources halieutiques : la pêche côtière

- Elle comprend :
  - *La pêche artisanale* :
    - Poissons de récifs & invertébrés
    - Orientée vers le marché local & l'exportation
  - *La pêche de subsistance* :
    - Estimée entre 18 et 19 000 tonnes / an
- Les eaux archipélagiques sont divisées en 410 zones de pêche coutumières appelées « Qoliqoli ».
- Les ressources marines, notamment côtières, sont une base importante du régime alimentaire en milieu rural.
- 50% des ménages ruraux pratiquent une forme de pêche de subsistance.
- Les espèces pêchées comprennent :
  - *Lethrinidae*
  - *Serranidae*
  - *Carangidae*
  - *Lutjanidae*
  - *Mugilidae*
  - *Scrombidae*
  - *Scaridae et*
  - *Sphyraenidae.*
- Certains invertébrés font l'objet d'une pêche intensive : concombres de mer, crabes, mollusques bivalves, crevettes, homards et poulpes.
- La pêche est principalement assurée par les femmes et les enfants.

# Ressources halieutiques : l'aquaculture

- Le secteur de l'aquaculture est fortement encouragé et soutenu par l'état pour :
  - Renforcer la sécurité alimentaire ;
  - Améliorer les revenus ;
  - Encourager le développement rural ;
  - Créer des activités génératrices de revenus et des alternatives ;
  - Remplacer les importations ;
  - Lutter contre les effets du changement climatique
- Le potentiel de l'aquaculture dans les îles Fidji n'est pas encore pleinement exploité ;
- Le gouvernement Fidjien a démontré son engagement en investissant dans une écloserie multi-espèces, et a introduit une nouvelle espèce exempte d'agents pathogènes spécifiques (EAPS) économiquement viable [*p.vannamei*] ;
- Principaux produits de l'aquaculture :
  - Perles
  - Algues
  - Tilapia
  - Carpes
  - Palourdes
  - Crevettes en eaux saumâtres
  - Crevettes d'eau douce
  - Poissons d'ornement
  - Poissons d'aquarium

# Ressources halieutiques : les ressources hauturières

**Généralités :**

- Les Fidji sont l'un des principaux Etats du pavillon dans le Pacifique;
- Elles comptent actuellement 99 palangriers en activité ;
  - 16 pêchent dans les eaux archipélagiques des Fidji ;
  - 78 pêchent soit dans la ZEE des Fidji ou/et dans d'autres zones intérieures en haute mer dans l'océan Pacifique occidental et central (OPOC).
- La pêche hauturière représente la majeure partie de la contribution de la pêche au PIB

**Principaux marchés d'exportation & produits**

- Principaux marchés :
  - Japon
  - Etats-Unis
  - Thaïlande
  - Samoa américaines
  - Union Européenne (nouveau marché)
- Produits :
  - Sashimi frais et surgelé ;
  - Longes de thon ;
  - Poissons entiers ;
  - Autres produits à valeur ajoutée

# Contribution sectorielle à la croissance

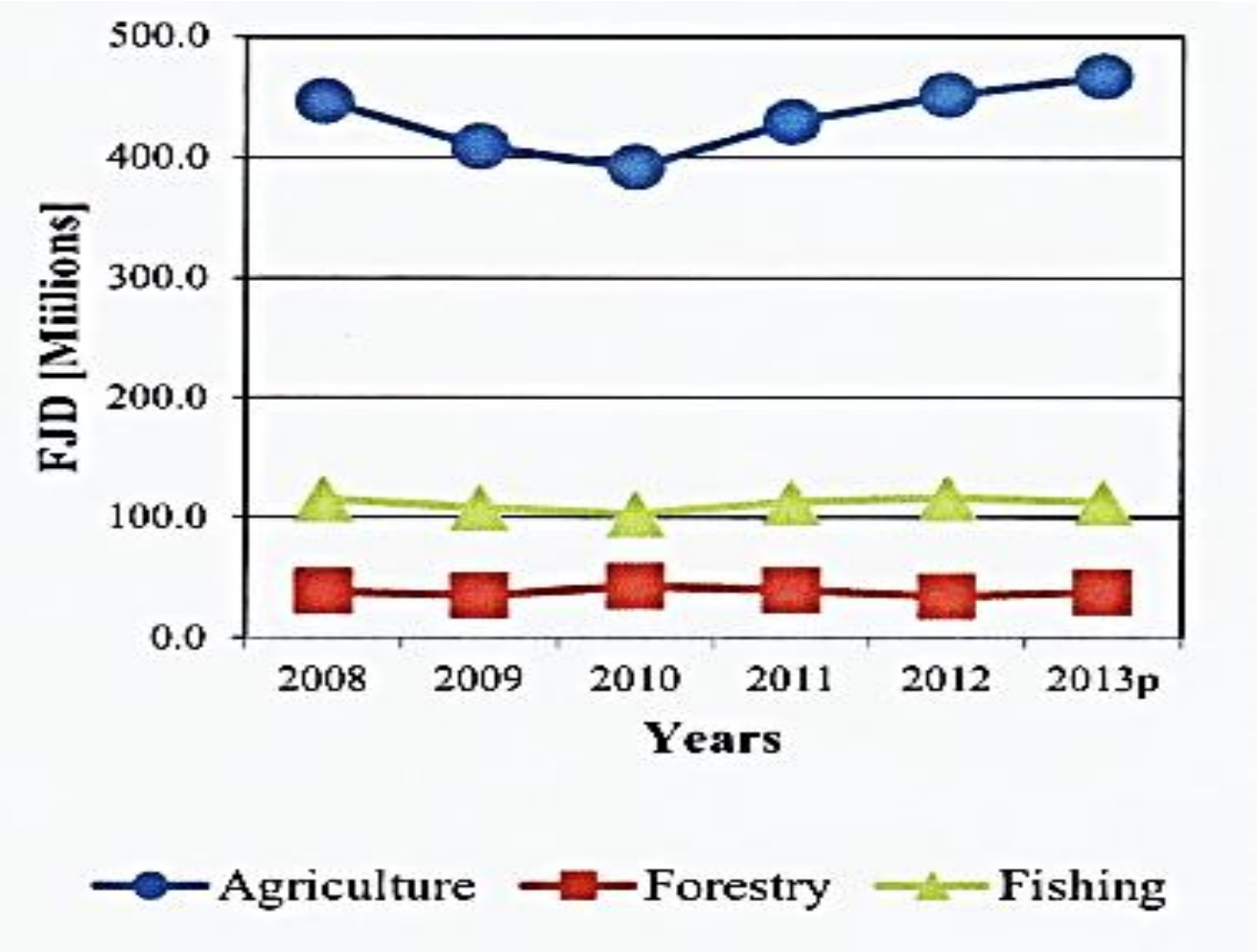


*Source: publication FBOS No: 51,2014*
*Produit Intérieur Brut des Fidji 2013*

# « Chute de l'état de grâce » des îles Fidji

- En 2012, les îles Fidji ont reçu la visite du Conseiller principal du Directeur général des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) et de son équipe, et une évaluation sur le terrain a été entreprise ;
- Les résultats de l'évaluation ont confirmé que les îles Fidji ne disposaient pas d'un cadre juridique et politique pertinent, et qu'elles n'étaient pas en mesure de contribuer de manière appropriée à la lutte contre la pêche INN ;
- Par conséquent, les îles Fidji ont été sanctionnées d'un « carton jaune » et ont reçu l'injonction de se conformer au règlement 1005/2008 de l'UE sur la pêche INN, sous peine de perdre l'accès au marché ;
- Les îles Fidji ont ainsi pris conscience de la nécessité d'entreprendre une évaluation des lacunes existantes, d'y remédier de manière adéquate, et d'aller de l'avant avec détermination ;

# Respect de nos engagements

- Afin de respecter pleinement les exigences de l'UE, les îles Fidji ont pris des mesures strictes. La législation et les cadres stratégiques suivants ont été élaborés, la plupart ayant été adoptés par le gouvernement Fidjien :
  - Décret de 2012 sur la gestion de la pêche hauturière dans les îles Fidji ;
  - Règlement de 2014 sur la gestion de la pêche hauturière dans les îles Fidji ;
  - Plan révisé de gestion et de développement des stocks de thon – 2014 ;
  - Plan national d'action révisé sur la pêche INN dans les îles Fidji – 2014 ;
  - Plan national d'action concernant les requins dans les îles Fidji – devrait être adopté prochainement ; et
  - Stratégie nationale relative à l'exploitation des bateaux de pêche Fidjiens dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale – devrait être adopté prochainement.

# Mesures complémentaires

**Engagements nationaux**

- En dehors des lois et des actions précédemment mentionnées, les mesures complémentaires suivantes ont été mises en place par le gouvernement Fidjien :
  - Recrutement de 25 personnes supplémentaires en 2013 pour renforcer la Division des pêches hauturières aux Fidji, portant le nombre total de l'effectif de la Division à 53 personnes ;
  - Mise en place d'une restriction des permis octroyés pour la zone ZEE à 60 palangriers ;
  - Limitation du TAC pour les 3 principales espèces ciblées (l'albacore, le germon et le thon obèse) à 12 000 mt ;
  - Limite imposée concernant la taille de notre flotte en activité dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale à 85 bateaux (ce qui inclut la plupart des 60 bateaux titulaires d'un permis pour la zone intérieure) ;

# SUITE

- Interdiction pour nos navires de pêcher seulement en haute mer – ils devront également avoir obtenu un permis auprès de tout autre Etat côtier à l'intérieur de la zone visée par la Convention de la WCPFC ;
- Renforcement continu de nos effectifs de personnel dans des domaines spécifiques ;
- Mise en place d'un service d'investigation au sein de la Division des pêches hauturières ;
- Institution de Mémorandums d'accord (MoU) avec les organismes frontaliers clés – l'Autorité de sécurité maritime des Fidji (MSAF), Fiji Ports Corporation Limited (FPCL) et l'Autorité Fidjienne chargée des recettes et des douanes (FIRCA) – pour renforcer la capacité des îles Fidji à lutter efficacement contre la pêche INN ;
- Travaux similaires en vue de mettre en œuvre des MoU avec les forces de police Fidjiennes, la marine Fidjienne et le Service Fidjien de renseignements financiers (FIU) de la Banque de réserve des îles Fidji (RBF) ;

# SUITE

**Autres engagements :**

- Les îles Fidji continueront à établir des Mémorandums d'accord similaires avec les Etats insulaires voisins dans ces domaines, en termes de partage d'informations, de partage des moyens de surveillance, de partage des observateurs et des agents autorisés, afin de renforcer la capacité des îles Fidji au niveau régional à lutter efficacement contre la pêche INN ;

# Conclusion

- Les îles Fidji accordent la plus haute importance au secteur de la pêche et des activités maritimes, notamment en ce qui concerne le développement du secteur de la pêche au travers de moyens durables, et travailleront sans relâche pour éradiquer la pêche INN ;
- Nous remercions nos partenaires - l'Agence des pêcheries du Forum (FFA), et leurs partenaires donateurs affiliés - l'UE, le Japon et les Etats-Unis pour n'en citer que quelques-uns, pour le soutien qu'ils apportent aux îles Fidji dans leurs efforts visant à établir un meilleur cadre pour une pêche durable ; et
- Nous sommes très reconnaissants de la confirmation formelle envoyée par Mme Maria Damanaki (DG MARE) concernant la levée du « carton jaune », et nous souhaitons remercier son équipe, en particulier Mr Cesar Deben, qui a aidé les îles Fidji à améliorer leur capacité à contribuer à la lutte mondiale contre la pêche INN.

# Vinaka Vakalevu

Merci